

96909

TRIBUNAL DE COMMERCE

RENNES

DEPOT DU 24 DEC. 1999

N.

8B448

SO.RE.IM. BRETAGNE**S.A. AU CAPITAL DE 850.000 F****105 AVENUE HENRI FREVILLE - RENNES****R.C.S. RENNES B 338 459 332**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 30 NOVEMBRE 1999**

- I -

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
Le mardi trente novembre
A onze heures,

Les actionnaires de la société SO.RE.IM. BRETAGNE, S.A. au capital de 850.000 F divisé en 8.500 actions de 100 F chacune, se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire, à CESSON SEVIGNE – Rue du Chêne Germain, sur la convocation du Conseil d'administration adressée par lettre à tous les actionnaires.

Les membres de l'assemblée ont émargé une feuille de présence en entrant en séance.
La société AUDIT CONSULTANTS, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est représentée par M. Michel HARDY.

L'assemblée est présidée par M. Jean-Paul DUCEPT, Président du conseil d'administration.

M. Daniel ALLIAUME représentant la société SO.RE.IM. PERSPECTIVES et M. Abel LE BORGNE représentant la société A.R.I.A., acceptent de remplir les fonctions de scrutateurs.

Mme Dominique MOUILLARD remplit les fonctions de secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué autorise M. Jean DEBOIS et Mme Marie-Claude PENANHOAT à assister également à la réunion.

Puis, il arrête et certifie la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 8.493 actions sur les 8.500 actions formant le capital social.
L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- II -

Le Président dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des actionnaires :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la société ;

NB

- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Le rapport du Conseil d'administration ;
- Et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il déclare que tous ces documents et généralement, tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

L'assemblée lui donne acte, sur sa demande, de cette déclaration.

- III -

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Démission d'administrateurs ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Formalités de publicité ;
- Pouvoirs.

M. DUCEPT donne lecture du rapport du Conseil d'administration et du texte des résolutions proposées.

Après une discussion entre les participants sur les questions figurant à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

- IV -

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DE M. MARISSAL DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, déclare accepter sans réserve la démission de ses fonctions d'administrateur de M. Daniel MARISSAL et décide que cette démission prend effet ce jour, sans que soit respecté un quelconque délai de préavis.

Cette résolution est adoptée **A L'UNANIMITE**.

Les actionnaires, intervenant alors en leur nom personnel, remercient M. Daniel MARISSAL pour la disponibilité dont il a toujours su faire preuve à l'égard de la société.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale décide de désigner en qualité de nouveaux administrateurs de la société :

- M. Daniel ALLIAUME, actionnaire demeurant à ACIGNE (Ille-et-Vilaine) – 14, rue du Grand Pré,
- Mme Dominique REGNIER née MOUILLARD, actionnaire demeurant à SAINT-ERBLON (Ille-et-Vilaine) – Les Chatelliers,
- Et la société SO.RE.IM. PERSPECTIVES, actionnaire dont le siège est à RENNES – 105, avenue Henri Fréville et dont le représentant permanent est Mme Yolande LE PENHUIZIC demeurant à CHARTRES DE BRETAGNE (Ille-et-Vilaine) – 10, rue Hector Berlioz.

Ces nominations qui prennent effet ce jour, sont faites pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution est adoptée **A L'UNANIMITE**.

M. Daniel ALLIAUME –tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de la société SO.RE.IM. PERSPECTIVES- et Mme Dominique MOUILLARD, intervenant aux présentes, après avoir remercié les actionnaires de la confiance qui leur est témoignée, déclarent accepter sans réserve les fonctions d'administrateurs de la société et qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS – FORMALITES DE PUBLICITE

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses délibérations, aux fins d'accomplir toutes les formalités légales de publicité ou d'en requérir l'accomplissement.

Cette résolution est adoptée **A L'UNANIMITE**.

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du Bureau, après lecture.

CERTIFIÉ CONFORME



SO.RE.IM. PERSPECTIVES
S.A.R.L. au capital de 178.000 Euros
Siège social : 105, avenue Henri Fréville
35200 RENNES
425 079 571 RCS RENNES

RENNES, le

30/4/99

Société SO.RE.IM. BRETAGNE
105, avenue Henri Fréville
35200 RENNES

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que le représentant permanent de notre société auprès du Conseil d'administration de votre société est :

**Mme Yolande LE PENHUIZIC
demeurant 10, rue Hector Berlioz – 35131 CHARTRES DE BRETAGNE.**

Cette désignation est faite pour la durée du mandat d'administrateur de notre société.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

La Gérance

